

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE CASTELGINEST**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**BUDGET PRIMITIF 2022**

## Table des matières

Le cadre général.....	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	4
1°) Les dépenses générales (Chapitre 011).....	4
2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012).....	4
3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65).....	5
4°) Les charges financières (Chapitre 66).....	5
5°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042).....	5
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70).....	6
2°) Les impôts et taxes (Chapitre 73).....	6
3°) Les dotations et participations (Chapitre 74) .....	7
4°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75).....	7
5°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77).....	7
6°) Atténuations de charges (Chapitre 013).....	7
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	7
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	8

## **Le cadre général**

Vous trouverez ci-après une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles qui est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'économie générale de ce rapport s'inscrit dans une démarche pédagogique qui permet à chaque élu et à chacun des Castelginestois de prendre la mesure de l'ensemble des actions engagées et des financements y afférents.

La présente note sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif est en harmonie avec les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte annuel du cycle budgétaire annuel de la commune de Castelginest. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi par le Maire et l'équipe municipale avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services dont bénéficient les Castelginestois ;
- de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité en deux parties. Tout d'abord, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de gestion courante ainsi que le versement des salaires des agents de la ville ; ensuite, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Maire et la municipalité ont souhaité un Budget Primitif 2022 dont la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 12 206 125 euros.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
011	charges à caractère général	2 782 000,00	2 850 000,00	2,44%
012	charges de personnel	5 829 000,00	6 300 000,00	8,08%
014	atténuations des produits	70 000,00	60 000,00	-14,29%
65	Autres charges de gestion courante	882 400,00	892 100,00	1,10%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>9 563 400,00</b>	<b>10 102 100,00</b>	<b>5,63%</b>
66	charges financières	140 000,00	140 000,00	0,00%
67	charges exceptionnelles	46 200,00	5 000,00	-89,18%
68	Provisions pour risques et charges	10 000,00	5 000,00	-50,00%
022	dépenses imprévues	18 812,00	11 525,00	-38,74%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 778 412,00</b>	<b>10 263 625,00</b>	<b>4,96%</b>
<b>Dépenses d'ordre DE FONCTIONNEMENT</b>				
042	dotations aux amortissements des biens	710 000,00	730 000,00	2,82%
023	virement à la section d'invest. (021)	1 370 000,00	1 212 500,00	-11,50%
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 080 000,00</b>	<b>1 942 500,00</b>	<b>-6,61%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 858 412,00</b>	<b>12 206 125,00</b>	<b>2,93%</b>

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

### 1°) Les dépenses générales (Chapitre 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

L'évolution prévue pour le BP 2022 répond aux augmentations tarifaires prévues des contrats de services, à la reprise des activités de l'enfance (sorties et séjours).

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
011	charges à caractère général	2 782 000,00	2 850 000,00	2,44%

### 2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Ces dépenses sont estimées à 6 300 000 €. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la commune.

Ces dépenses intègrent l'influence d'éléments exogènes liés aux dispositions et obligations réglementaires et d'éléments endogènes liés à l'évolution naturelle de la masse salariale, aux évolutions structurelles de la collectivité et à sa politique sociale.

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
012	Charges de personnel	5 829 000,00	6 300 000,00	8,08%

### **3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 892 100 €.

Son évolution depuis 2020 est particulièrement due à l'augmentation de la participation au syndicat de l'Hersain, et également à l'augmentation de la subvention d'équilibre du CCAS qui supporte désormais les charges de soutien qui lui sont refacturées (salaire du personnel mis à sa disposition, soutien administratif, juridique, informatique, technique...)

<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>% d'évolution BP 2021 BP 2022</b>
65	Autres charges de gestion courante	882 400,00	892 100,00	1,10%

### **4°) Les charges financières (Chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 140 000 €. La commune a 20 emprunts à charge pour un encours total de 5 757 244,34 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La capacité de désendettement est de 3,3 ans (5,7 ans pour la strate).

<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>% d'évolution BP 2021 BP 2022</b>
66	charges financières	140 000,00	140 000,00	0,00%

### **5°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)**

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 730 000 €.

<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>% d'évolution BP 2021 BP 2022</b>
042	Dotations aux amortissements des biens	710 000,00	730 000,00	2,82%

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021 et DM	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
013	atténuations des charges	167 200,00	100 000,00	-40,19%
70	ventes de produits	871 400,00	1 032 400,00	18,48%
73	impôts et taxes	6 953 652,00	7 273 000,00	4,59%
74	subventions d'exploitation	2 074 560,00	2 022 760,00	-2,50%
75	aut. produits gestion c.	473 100,00	460 800,00	-2,60%
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>10 539 912,00</b>	<b>10 888 960,00</b>	<b>3,31%</b>
76	produits financiers	120,00	15,00	-87,50%
77	produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	0,00%
78	reprise sur provision pour R et C	0,00		0,00%
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 550 032,00</b>	<b>10 898 975,00</b>	<b>3,31%</b>
	<b>Recette d'ordre DE FONCTIONNEMENT</b>			
042	dotations aux amortissements des subventions	8 380,00	7 150,00	-14,68%
002	excédent N-1 report	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00%
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 308 380,00</b>	<b>1 307 150,00</b>	<b>-0,09%</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 858 412,00</b>	<b>12 206 125,00</b>	<b>2,93%</b>

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- Les produits des services.

### 1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70)

Retour de la fréquentation des services (période post COVID), recettes du centre de loisirs pour les séjours, les remboursements des charges portées sur le CCAS, le versement d'une redevance par le concessionnaire du cinéma expliquent l'évolution attendue de ce chapitre.

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021 et DM	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
70	Ventes de produits	871 400,00	1 032 400,00	18,48%

### 2°) Les impôts et taxes (Chapitre 73)

L'évolution de ce chapitre est essentiellement lié à l'augmentation mécanique des bases d'imposition et à un réajustement prévisionnel des recettes liées aux taxes additionnelles sur les échanges fonciers.

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021 et DM	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
73	impôts et taxes	6 953 652,00	7 273 000,00	4,59%

### 3°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

La baisse de ce chapitre correspond à une baisse attendue et pérenne des dotations de fonctionnement de l'état.

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021 et DM	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
74	subventions d'exploitation	2 074 560,00	2 022 760,00	-2,50%

### 4°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75)

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021 et DM	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
75	Autres produits gestion courante	473 100,00	460 800,00	-2,60%

### 5°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021 et DM	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
77	produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	0,00%

### 6°) Atténuations de charges (Chapitre 013)

Ces frais concernent le remboursement des salaires par l'assurance de la mairie pour les agents en arrêt maladie.

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2021 et DM	BP 2022	% d'évolution BP 2021 BP 2022
013	atténuations des charges	167 200,00	100 000,00	-40,19%

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2022 (hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement) révèle un financement important par l'excédent de recettes dégagé au titre de la section de fonctionnement.

L'autofinancement (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1 212 500 €.

Le montant de l'emprunt prévisionnel du BP 2022 est estimé à 3 M€. Sa concrétisation dépendra du rythme effectif de réalisation des opérations.

Le Fonds de Compensation pour la TVA est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 % depuis 2015) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent. Pour 2022, le montant du FCTVA inscrit est de 460 000€.

Différentes subventions sont inscrites en 2022 pour un montant total de 1 976 210 €. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs (et de l'autofinancement) afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Ces recettes permettront de consacrer des sommes à l'investissement présenté au BP 2022 en hausse de 2 M€, témoignant de la volonté de la Ville de contribuer à la relance de l'investissement local, du soutien au tissu économique et de l'amélioration du cadre de vie à laquelle la municipalité s'est engagée.

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement du Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 337 149,80 euros.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement est suivi en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Dans le cadre du PPI de la commune, les opérations suivantes se poursuivent : l'extension et le réaménagement de l'école élémentaire Buffebiau, la réalisation du complexe sportif de Buffebiau, la nouvelle école de musique, la création d'un bâtiment associatif Rue du Dr Matéo et la rénovation du gymnase situé Rue du Dr Matéo pour un budget de 2 791 148 €.

L'ensemble des travaux représente 6 396 418,41 €.